

Mata'Utu, le

Lettre de mission Correspondant disciplinaire « discipline »

Une mission de correspondant disciplinaire en « discipline » est confiée à **M. « Prénom nom »** pour l'année scolaire 0000.

L'objectif de cette mission est d'assurer le lien pédagogique entre l'IA-IPR et/ou l'IEN de la spécialité et les professeurs des établissements scolaires des îles Wallis et Futuna d'un point de vue disciplinaire et transversal.

L'IA IPR et/ou l'IEN de la spécialité et le vice-recteur des îles Wallis et Futuna assurent conjointement les attendus, le pilotage et l'évaluation de cette mission. Le correspondant disciplinaire exerce sa mission sous l'autorité de son chef d'établissement.

Dans l'exercice de cette mission, le correspondant disciplinaire doit :

- Recevoir et étudier les préconisations pédagogiques de l'IA IPR et/ou de l'IEN afin de les démultiplier auprès des professeurs de la discipline.
- Expérimenter les pratiques pédagogiques innovantes et les communiquer à l'IA IPR et/ou l'IEN en vue d'une mutualisation.
- Favoriser la liaison des apprentissages scolaires entre les différents niveaux d'enseignement.
- Valoriser les ressources pédagogiques, les comptes-rendus, les articles, en alimentant la rubrique de sa spécialité sur le site académique après en avoir informé son chef d'établissement.
- Assurer le lien pluridisciplinaire avec les autres correspondants disciplinaires.
- Contribuer aux actions pédagogiques disciplinaires et pluridisciplinaires entre les 7 établissements du second degré des îles Wallis et Futuna

Pour conduire sa mission à bien, le correspondant disciplinaire peut organiser, sous l'autorité du chef d'établissement, des réunions de travail avec les professeurs de la discipline hors-temps scolaire.

Si pour une même discipline, deux correspondants sont nommés, ils reçoivent la même mission et l'assurent en étroite collaboration.

La mission du correspondant disciplinaire est évaluée sur la base d'un rapport annuel d'activité comportant des indicateurs. Ce rapport est transmis par voie hiérarchique au vice-recteur et à l'IA-IPR et/ou l'IEN de la discipline.

Le vice recteur,

Bernard Zier

Le vice recteur

Service du 2ND degré

n°0000-000

Téléphone

(681) 72 28 28

Télécopie

(681) 72 20 40

Courriel

dir-2nd -degré@ac-wf.wf

Adresse

BP 244 - Mata'Utu

98600 UVEA

Wallis et Futuna